

## **Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 21 avril 2011**

L'an deux mille onze,  
le 21 avril à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, PALMIE, TAURAN, Messieurs BARREAU, CALVET, FARROUIL, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, NOUGAYREDE, PAGES, POUJAL, PRADIN, PRAYSSAC, RESONGLES, REYGADE, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA, Mme FREMONT suppléante de Mme KUHN, Mme VIDAL suppléante de M. TAFOUREAU, M. DONZELLI suppléant de M. BENOIS, M. CAZOTTES suppléant de M. ROZES,

Excusés : Mesdames FERRERO, LUENGO, PARCELLIER, Messieurs CHERON, COUDERC, GUTHMULLER, MAUBERT.

Secrétaire de séance : Madame PALMIE.

Monsieur LAMOLINAIRIE, Président, remercie les membres du Comité Syndical de leur présence et présente l'ordre du jour de la réunion.

### **1. Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 16 février 2011**

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 16 février 2011.

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

### **2. Compte de Gestion et Compte Administratif 2010 du budget principal et du budget annexe**

Monsieur le Président présente les comptes de gestion 2010 du budget principal et annexe en précisant qu'ils sont conformes en tout point aux comptes administratifs.

Monsieur le Président propose l'approbation des comptes de gestion 2010 du budget principal et annexe en accord avec le trésorier, Monsieur SANGLA.

*Les comptes de gestion 2010 des budgets principal et annexe sont adoptés à l'unanimité.*

Monsieur le Président présente ensuite les comptes administratifs 2010 du budget principal et annexe et retrace les principales opérations financières aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Il quitte ensuite la pièce et par conséquent ne prend pas part aux votes.

Monsieur Alain MALMON, Vice-Président, met aux votes les comptes administratifs du budget principal et annexe.

*Les comptes administratifs 2010 des budgets principal et annexe sont adoptés à l'unanimité.*

### **3. Affectation de résultat du budget principal et du budget annexe**

Monsieur le Président propose les affectations de résultats suivantes :

#### **- Pour le budget principal :**

**Excédent de fonctionnement : 264 560,46 €**

Monsieur le Président propose d'affecter ce résultat comme suit :

Résultat de l'exercice :	68 928,44 €
Résultat antérieur de l'exercice :	195 632,02 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>264 560,46 €</b>

#### **Solde d'exécution de la section d'investissement :**

Excédent de financement	48 087,88 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0,00 €</b>

#### **Affectation :**

Affectation en réserve Article 1068	80 000,00 €
Report en exploitation Article 002	184 560,46 €

#### **- Pour le budget annexe :**

**Excédent de fonctionnement : 12 161,06 €**

Monsieur le Président propose d'affecter ce résultat comme suit :

12 161,06 € en recette de la section de fonctionnement, compte 002.

*Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, les affectations de résultat du budget principal et du budget annexe proposées par son Président.*

### **4. Politique foncière 2010**

Monsieur le Président rappelle que la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public prévoit que le Comité Syndical doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la collectivité.

Il rappelle que le SIEEOM du Sud-Quercy n'a fait aucune acquisition ou cession foncière en 2010.

*Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, la politique foncière 2010 de la collectivité.*

### **5. Budgets primitifs 2011**

Monsieur le Président présente les propositions de budgets primitifs principal et annexe « prestation déchèteries » aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Il précise que ces propositions de budgets tiennent compte des adhésions des communes de Saint-Amans de Pellagal, Bourg de Visa, Fauroux et Touffailles au 1<sup>er</sup> janvier soit une augmentation de 12 % de la population de la collectivité.

Il présente les principales évolutions budgétaires prévues en 2011 notamment l'augmentation du poste « carburant » en fonctionnement et l'impact de la construction de la déchèterie-recyclerie en investissement puis il met aux votes ces budgets primitifs.

*Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 243 279 €.*

*Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif annexe "prestation déchèteries" 2011 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 18 161 €.*

## **6. Montants des participations des communautés de communes et vote de la TEOM**

Afin d'équilibrer le budget primitif présenté précédemment, Monsieur le Président propose de fixer la participation à 77 € par habitant (population DGF 2010).

Il précise que compte tenu que les services de l'Etat n'ont pas pu transmettre à la collectivité la population DGF 2011, il propose d'utiliser la population DGF 2010 dans les calculs de participation.

Il propose par conséquent de fixer les participations des communautés de communes comme suit :

- Communauté de communes du Sud-Quercy de Lafrançaise :  
7 023 habitants x 77 € = 540 771 €
- Communauté de communes du Quercy-Pays de Serres :  
4 480 habitants x 77 € = 344 960 €

*Le Comité Syndical fixe, à l'unanimité, la participation 2011 à 77 € par habitant (population DGF 2010) et appelle les participations financières des communautés de communes comme présentées par le Président.*

Monsieur le Président propose de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) des communes de Cazes Mondenard, Durfort Lacapelette et Saint-Amans de Pellagal à 13,61 % soit une participation prévisionnelle de 188 840 € (sur la base du calcul suivant : 2 453 habitants x 77 € arrondi au centième de %).

*Le Comité Syndical fixe, à l'unanimité, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2011 à 13,61 % pour les communes de Cazes Mondenard, Durfort Lacapelette et Saint-Amans de Pellagal.*

## **7. Présentation du projet définitif de reconstruction de la déchèterie-recyclerie**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a reçu le 31 mars dernier l'arrêté de permis de construire du projet de déchèterie-recyclerie sur la commune de Lafrançaise.

Il présente la dernière version du projet en proposant de le valider définitivement. Il précise que ce projet a été validé par le bureau le 5 avril courant.

Monsieur le Président présente :

- les nouveaux plans,
- le montant estimatif calculé par le maître d'œuvre et le plan de financement,
- l'impact du projet sur le budget de la collectivité,
- le calendrier de mise en œuvre.

*Compte tenu de tous ces éléments, le Comité Syndical, à l'unanimité, valide définitivement ce projet et demande à son Président de lancer le marché de travaux.*

## **8. Modification de l'autorisation de programme pour le projet déchèterie-recyclerie**

Après validation du projet définitif de reconstruction de la déchèterie-recyclerie, Monsieur le Président rappelle la délibération n°7 du 8 juin 2010 créant l'autorisation de programme n° 1 qui permet une répartition des crédits de paiement sur les années 2010 et 2011.

Compte tenu du décalage dans le temps de la réalisation du projet présenté précédemment, Monsieur le Président propose de modifier cette autorisation de programme afin d'étaler les crédits de paiement sur la durée des travaux, soit les années 2011 et 2012 afin notamment de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2011.

Il propose de modifier cette autorisation comme suit :

Montant global de l'autorisation de programme :	950 000 €
Crédit de paiement 2010 :	11 386 €
Crédit de paiement 2011 :	587 854 €
Crédit de paiement 2012 :	350 760 €

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

Emprunt :	519 287 €
Subventions :	300 713 €
Autofinancement :	130 000 €

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la modification de l'autorisation de programme concernant les travaux de la déchèterie-recyclerie de Lafrançaise.*

## **9. Attribution du marché de collecte du verre et du papier**

Monsieur le Président rappelle la délibération n°5 du 16 février 2011 qui l'autorise à lancer le marché à procédure adaptée de collecte du verre et de collecte et de traitement du papier.

Il donne lecture à l'assemblée du rapport d'analyse des offres dressé par les services de la collectivité.

Monsieur le Président propose de retenir les entreprises suivantes :

### **Lot n° 1 : Collecte et transport du verre issu des points d'apport volontaire**

Entreprise : ONYX Midi-Pyrénées

## **Lot n° 2 : Collecte et transport du papier issu des points d'apport volontaire**

Entreprise : ONYX Aquitaine

Avec option « valorisation du papier en mélange »

## **Lot n° 3 : Valorisation du papier en mélange**

Lot infructueux.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité, de rendre infructueux le lot n°3 « Valorisation du papier en mélange », de retenir les entreprises proposées par son Président pour les lots n°1 et n°2 et autorise son Président à signer les marchés correspondants.*

## **10. Information des Décisions du Président**

Dans le cadre de la délégation de compétences attribuée au Président par délibération n°3 du 13 mai 2008, et conformément aux dispositions des Articles L. 5211-1 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président informe les délégués que les décisions suivantes ont été prises depuis le dernier Comité Syndical :

- le 16 mars 2011 : Monsieur le Président a attribué le marché de mission de coordination SPS relatif à la construction de la déchèterie-recyclerie située à Lafrançaise à la société BATTUT pour un montant de 992,00 € HT et le marché de mission de contrôle technique relatif à la construction de la déchèterie-recyclerie située à Lafrançaise à la société SOCOTEC pour un montant de 6 762,00 € HT,
- le 18 mars 2011 : Monsieur le Président a accepté l'indemnité d'un montant de 1 381,00 € de la société d'assurances Groupama d'Oc relative aux dégâts subits lors de l'effraction survenue à la déchèterie de Lafrançaise le 12 février 2011.

*Le Comité Syndical prend acte des décisions présentées ci-dessus.*

## **Questions diverses et informations**

Monsieur le Président informe l'assemblée que le SIEEOM du Sud-Quercy participe à l'opération « 2011 : L'Odyssée du Verre » organisée en partenariat avec les 10 autres collectivités en charge des déchets en Tarn-et-Garonne avec pour objectif de collecter 5 kg de verre par habitant et par an de plus en 2011. Il précise que dans le cadre de cette opération chaque foyer du SIEEOM recevra un sac de pré-collecte pour le verre avec le prochain journal du tri et le collège de Lafrançaise participe à un concours départemental en réalisant un film et deux affiches sur le thème du recyclage du verre.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.**

**Le Président,**

**Michel LAMOLINAIRIE**